

CQP PHYTOTHÉRAPIE ET AROMATHÉRAPIE HERBORISTERIE

Une formation qualifiante pour dynamiser l'espace Phyto Aroma herboristerie de votre officine

Définition :

Le CQP de **PHYTOTHÉRAPIE ET AROMATHÉRAPIE HERBORISTERIE** est une Certification Qualifiante Professionnelle reconnue par la branche de la pharmacie d'officine. Initié par la CPNEFP (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) pour répondre au besoin croissant des professionnels d'officine.

Public visé :

Préparateurs (trices) (technicien) en pharmacie et pharmaciens (nes)

Durée de la formation :

1 à 2 jour par semaine (7h ou 14h) - La formation d'une durée de 305 heures se déroule les vendredis et quelques lundis de septembre à juin, par groupe de 16 stagiaires maximum.

(les heures de formation se déroulent uniquement sur le temps de travail)

Objectifs :

Acquérir les compétences et les connaissances nécessaires aux conseils et aux ventes de produits de santé à base de plantes (phytothérapie, aromathérapie et herboristerie) en pharmacie d'officine afin de contribuer au maintien et à l'amélioration de sa santé et de sécuriser leur utilisation.

Référencer les produits de santé à base de plantes (phytothérapie, aromathérapie et herboristerie) permettant de maîtriser la qualité, l'efficacité et la sécurité de l'offre de produits proposés au sein de l'officine.

Organiser l'espace de vente dédié aux produits en phytothérapie, aromathérapie et herboristerie, afin de mettre en avant les produits et en faciliter le conseil /partie gestion de stock et réassort.

Animer l'espace de vente pour favoriser son attractivité et sa compréhension par les patients.

Réaliser des préparations officinales et magistrales en phytothérapie, aromathérapie et herboristerie pour répondre aux prescriptions médicales, conseils pharmaceutiques et demandes des patients dans le respect du Code de la santé publique.



Programme :

Unités de Compétence
MODULE 1 : Conseil et vente sécurisés de produits de santé à base de plantes (phytothérapie, aromathérapie et herboristerie),
MODULE 2 : Participation à l’approvisionnement des produits de phytothérapie, aromathérapie et herboristerie et à la gestion du stock
MODULE 3 : Organisation du rayon dédié et animation du point de vente des produits de phytothérapie, aromathérapie et herboristerie
MODULE 4 : Réalisation de préparations en phytothérapie, aromathérapie et herboristerie

Modalités d’évaluation :

Contrôle continu par module organisé tout au long de la formation ;
Entretien avec une commission d’évaluation (mise en situation professionnelle) ;
Validation finale sur dossier par le Jury de certification désigné par la CPNEFP.

Valeurs ajoutées apportées par le titulaire du CQP de phytothérapie aromathérapie herboristerie :

- **Véritable référent de l’équipe officinale en matière de phytothérapie aromathérapie herboristerie**, il (elle) connaît parfaitement toutes les gammes de produits qui existent sur le marché. Il (elle) est capable non seulement d’apporter un conseil technique et personnalisé au patient muni d’une ordonnance et d’apporter des conseils adaptés à ses besoins ou à ses attentes. Il (elle) sera en capacité d’être un interlocuteur – trice avec l’ensemble des professionnels de santé pour une meilleure prise en charge.
- **Véritable force de proposition ou acteur (trice)**, il (elle) constitue une aide précieuse au pharmacien (ne) titulaire en lui proposant des solutions pour dynamiser et développer le rayon phytothérapie aromathérapie herboristerie, par les compétences acquises lors de la formation.

Financement :

Après envoi de la demande de prise en charge par l'employeur, OPCO EP peut financer les actions de formation si elles répondent à l'ensemble des critères d'éligibilité fixés par le code du travail. Le montant du financement est établi en fonction des barèmes en vigueur pour chaque dispositif (*pour plus d'information contacter OPCO EP au 09.70.83.88.37*)

Modalités et conditions d'inscription :

Complétez la fiche d'inscription ci-jointe (employeur et salarié(e)) et nous la renvoyer au plus vite. Les dossiers complets seront traités par ordre d'arrivée (places limitées à 16)

Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure de leur réception et ne deviennent définitives qu'au retour du bulletin d'inscription accompagné de toutes les pièces demandées.

Dans le cas où le nombre de participant(e)s est insuffisant sur le plan pédagogique, L'IFMP se réserve le droit d'annuler un stage.

La présence des stagiaires dans les locaux du centre de formation implique l'acceptation du règlement intérieur.

Pour plus d'information contactez Stéphanie COMBE au 04.91.84.00.02 (les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 16h00) ou par mail à combe@ifmpharmacie.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION

L'ENTREPRISE	
Raison sociale :	
Siret:	
Adresse:	
CP:	
Ville:	
Nom et prénom Titulaire:	
Téléphone:	
Fax:	
Email:	
Nom et prénom du tuteur en entreprise :	
Poste occupé :	Date de naissance:
LE / LA SALARIE(E)	
Civilité :	
Nom :	Prénom :
Date et lieu de naissance :	
N° NIR (n° sécurité sociale) :	
Adresse:	
RQTH :	☐ OUI ☐ NON
CP:	Ville :
Téléphone portable:	Téléphone fixe:
Email:	
Fonction:	
Nature du contrat de travail : ☐ CDI ☐ CDD ☐ Autres (contrat de professionnalisation) :	
Diplôme obtenu : ☐ BP/DEUST Préparateur technicien en pharmacie: ☐ Docteur en pharmacie	
Année d'obtention :	
Etes-vous un(e) ancien(ne) élève du CFA de la Pharmacie de Marseille ? ☐ OUI ☐ NON	

« J'autorise mon employé(e) indiqué(e) ci-dessous à effectuer la formation CQP phytothérapie aromathérapie herboristerie »

Documents à retourner :

CV et lettre de motivation manuscrite

Copie du diplôme (BP/DEUST Préparateur technicien en pharmacie ou Docteur en Pharmacie)

Copie Recto/Verso de la carte nationale d'identité

1 photo d'identité

Fait à

Signature Stagiaire

Le

Signature Chef d'Entreprise et cachet